

Fondation Méditerranée Infection

Infectiopôle Sud

COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE Mercredi 21 décembre 2011 de 14h à 14h30

Ordre du jour

- 1) Point sur les PHRC
 - a. Passés
 - b. présents
 - 2) Point sur l'IHU
 - a. Le bâtiment
 - b. La stratégie d'excellence
 - c. L'Infectiopôle Sud
 - 3) Point sur les bourses
 - 4) Divers
-

Etaient présents :

- Didier Raoult, Président
- Yolande Obadia, Directrice
- Pierre Dellamonica, Vice Président
- Jacques Reynes, Vice Président
- Christian Devaux
- Didier Fontenille
- Jean-Louis Mège
- Albert Sotto
- Henri Vial

Etaient absents et excusés :

- Pascale Cariou
- Jean-Pierre Gorvel
- Emmanuel Lemichez
- Bruno Pradines

Compte Rendu

1) Point sur les PHRC

Un point est fait sur les PHRC, en cours et demandées (annexes 1, 2). Au moins 4 projets inter-CHU sont demandés ou en cours, regroupant autour de 2000 personnes.

2) Point sur l'IHU

Un point est fait sur l'avancement de la nouvelle Fondation-IHU :

Le décret créant officiellement la nouvelle fondation est paru le 30 novembre 2011 (annexe 3).

Lors du CA du 21/12/2011, Yolande Obadia a été élue Président de l'IHU ; Didier Raoult a été nommé Directeur ; et le CA est presque entièrement constitué (annexe 4).

Le pré-programme pour la construction du bâtiment a été rendu.

La contribution de l'ANR est en cours de finalisation.

Les premiers résultats de la stratégie d'excellence seront exposés au prochain Conseil Scientifique

En termes d'organisation et de calendrier pour 2012 :

Le Conseil Scientifique sera organisé par Yolande Obadia, suite au succès du séminaire d'octobre 2011. Celui-ci se déroulera en 3 temps, auxquels les membres du CP seront invités :

1. La journée des étudiants IPS
2. La présentation des résultats de la stratégie d'excellence (politique incitative, marqueurs de qualité...)
3. Un temps dédié au département des SHS

La préparation de ces journées commencera au mois de janvier. Il faudra trouver un lieu pour le séminaire (le couvent de Saint-Maximin et le château de Montpellier sont proposés).

3) Point sur les bourses

La décision de continuer à allouer des bourses aux étudiants étrangers et non des CDD a été voté au Conseil d'Administration du 21/12/2011 (annexe 5).

Pour l'appel d'offre 2012, les conditions ne changent pas avec la création de la nouvelle fondation, qui saisit les activités de l'Infectiopôle Sud (annexe 6).

Il est proposé d'offrir 10 positions de doctorants et 10 positions de post-doctorants, selon le même budget que 2011. L'appel d'offre sera lancé en avril 2012, avec la

possibilité d'en lancer un autre autour de l'excellence à Marseille. Les laboratoires Infectiopôle Sud seront avertis des conditions qui restent les mêmes que les années précédentes soit :

- Priorité à l'interconnection entre les villes
- Priorité aux maladies infectieuses qui ne sont pas financées par l'ANRS
- Des étudiants extérieurs doivent être recrutés (les candidats ne doivent pas habiter en France depuis plusieurs années).

Comme à l'ordinaire, les laboratoires choisiront leurs candidats, et la direction vérifiera la régularité de leur choix selon les critères préétablis par le comité de pilotage.

En ce qui concerne les financements de plateaux techniques, un problème se pose en terme comptable du à la participation de collectivités territoriales en région PACA et non en Languedoc-Roussillon. Ceci sera à rediscuter après le retour définitif de l'ANR sur le budget de la nouvelle fondation (une évaluation est en cours en vue d'équilibrer les dépenses).

Fait à Marseille le 5 janvier 2012,



Pr Didier RAOULT
Directeur
Méditerranée Infection



Dr Yolande OBADIA
Présidente
Méditerranée Infection

Annexes

1. Liste des PHRC passées et en cours (PJ)
2. Liste des PHRC demandées (PJ)
3. Décret du 30 novembre 2011 (PJ)
4. Composition du CA (PJ)
5. Délibération du CA (21/12/2011) sur les bourses (extrait du Procès verbal)
6. Calendrier appel d'offre IPS 2012 (PJ)

Annexe 5

Délibération du CA (21/12/2011) sur les bourses (extrait du Procès verbal)

7) Question sur les bourses de thèse pour les étudiants étrangers (bourses ou CDD)

Un point sur le fonctionnement des bourses de thèses est fait (annexe 8).

Étant donné que :

- L'application d'un CDD ne semble pas rationnelle dans certains domaines (ex. dans celui des Sciences Humaines et Sociales, les étudiants travaillent chez eux et non en laboratoire)
- La France doit faciliter l'accès à l'éducation et aux diplômes, et se baser pour cela sur le seul mérite (cf. Convention Européenne des Droits e l'Homme)
- Le CDD pour les étrangers semble sur le point d'être remis en question par le gouvernement
- Les étudiants étrangers « de passage » en France n'ont pas à cotiser pour une retraite sur le territoire français
- Ils reçoivent parfois des bourses de leur pays d'origine qui pourraient leur être retirées s'ils étaient en contrat en France
- Il n'y a aucune obligation légale à proposer des contrats plutôt que des bourses aux étudiants étrangers en thèse

Il est proposé que les étudiants étrangers faisant leur thèse au sein de Méditerranée Infection continuent à bénéficier d'une bourse et non d'un CDD.

RÉSOLUTION

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

* Annexe 8 au PV du CA (PJ)